



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024**

**• BUDGET PRIMITIF •**



# SOMMAIRE

|   |         |
|---|---------|
| <b>INTRODUCTION</b>   | Page 3  |
| <b><u>1<sup>er</sup> PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2022</u></b> |         |
| <b>1.1 La section de fonctionnement</b>   | Page 4  |
| 1.1.1 Evolution des dépenses  | Page 4  |
| 1.1.2 Evolution des recettes  | Page 9  |
| <b>1.2 La section d'investissement</b>  | Page 11 |
| 1.2.1 L'investissement par chapitre   | Page 12 |
| 1.2.2 Les priorités du Plan de Mandat   | Page 13 |
| <b><u>2<sup>ème</sup> PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES</u></b>                          |         |
| <b>2.1 Budget Latour Maubourg</b>   | Page 17 |
| <b>2.2 Budget Parkings</b>  | Page 17 |
| <b><u>3<sup>ème</sup> PARTIE : PRESENTATION DE L'ETAT DE LA DETTE</u></b>           |         |
| <b>3.1 Budget principal</b>   | Page 19 |
| <b>3.2 Budget Latour Maubourg</b>   | Page 19 |
| <b>3.3 Budget Parkings</b>  | Page 20 |

## INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2025.

Ce rapport permet ainsi d'apprécier les grandes masses budgétaires ainsi que les équilibres financiers et synthétise et rend accessible les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires.

Le Budget Primitif 2025 s'inscrit dans la continuité des informations indiquées dans le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2025 et acte les orientations de la commune.

Comme explicité dans le Rapport d'Orientations Budgétaire (ROB) qui précède ce présent budget, le contexte financier global des collectivités locales est marqué par leur nécessaire participation au redressement des finances publiques.

A ce stade, et suite à la motion de censure du gouvernement en date du 4 décembre 2024, la Loi de finances n'a pu être votée. Depuis, l'assemblée nationale a adopté une loi spéciale qui a pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Néanmoins, la situation budgétaire de l'Etat et les contraintes liées restent complètement d'actualité. Par conséquent, des incertitudes continuent de demeurer sur le contenu des mesures qui impacteront les collectivités. La municipalité a fait un choix de prudence et de responsabilité en intégrant dans les enveloppes budgétaires des incidences financières potentielles, notamment la constitution d'une provision d'1,6 M€.

La trajectoire financière retenue et la saine gestion conduite depuis de nombreuses années permettent d'appréhender ce contexte avec sérénité, mais s'il nécessite d'établir des choix forts et cohérents de gestion.

L'ambitieux projet d'investissement sera poursuivi. Outre la nécessité de renforcer encore une attractivité retrouvée, son maintien favorisera, à travers les objectifs sociétaux et environnementaux qu'il contient, l'amélioration du cadre de vie

Les actions sur la prévention de la sécurité, sur les politiques éducatives, sociales ou associatives ou d'ordre environnementales, restent prioritaires dans les inscriptions budgétaires, qu'elle se déclinent sur le volet du fonctionnement ou de l'investissement.

Pour rappel, le vote de ce budget primitif intervient avant la clôture de l'exercice comptable 2024, avec pour conséquence :

- La non inscription des reports d'investissement dans le budget 2025,
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre au BP2025 en attendant l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

# 1<sup>ère</sup> PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

## 1.1 La section de fonctionnement

### 1.1.1 Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2025 à 84,9 M€. Elles évoluent en valeur absolue de +5,9 M€ par rapport au budget primitif 2024, soit 7.58 %

| Chapitre   | BP 2024             | BP 2025             | Evolution en valeur | Evolution en % |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| 011 - Charges à caractère général                    | 19 967 326 €        | 19 667 216 €        | -300 110 €          | -1,50%         |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés        | 42 369 200 €        | 44 818 499 €        | 2 449 299 €         | 5,78%          |
| 014 - Atténuations de produits                       | 4 365 000 €         | 10 465 000 €        | 6 100 000 €         | 176,40%        |
| 65 - Autres charges de gestion courante              | 10 862 927 €        | 7 246 385 €         | -3 616 542 €        | -33,29%        |
| 66 - Charges financières                             | 1 200 000 €         | 1 100 000 €         | -100 000 €          | -8,33%         |
| 67 - Charges spécifiques                             | 150 000 €           | 0 €                 | -150 000 €          | -100,00%       |
| 68 - Dotations aux provisions, dépréciations         | 0 €                 | 1 600 000 €         | 1 600 000 €         | S.O.           |
| <b>Total dépenses réelles</b>                        | <b>78 914 453 €</b> | <b>84 897 100 €</b> | <b>5 982 647 €</b>  | <b>7,58%</b>   |
| 023 - Virement à la section d'investissement         | 3 658 496 €         | 615 137 €           | -3 043 359 €        | -83,19%        |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 5 575 200 €         | 4 826 600 €         | -748 600 €          | -13,43%        |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>              | <b>88 148 149 €</b> | <b>90 338 837 €</b> | <b>2 190 688 €</b>  | <b>2,49%</b>   |

Cette évolution globale doit être appréhendée à l'appui d'une analyse plus fine effectuée par chapitre budgétaire qui démontre certaines disparités.

#### ➤ Les dépenses à caractère général : 19,6 M€ (chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Elles représentent environ le quart du budget annuel global des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dernières années, ce chapitre avait subi les effets d'un contexte inflationniste inédit et exceptionnel (hausse de plus de 10% en cumulé sur 2022 et 2024, notamment dans les domaines de l'énergie et des achats externes).

La pilotage accru de l'achat des énergies via le SDED et la concrétisation du plan de sobriété énergétique et ses efforts consentis ont permis de contenir le niveau de charges en 2024, en situant leur évolution légèrement inférieure au niveau d'inflation.

La politique engagée de maîtrise des charges pilotables, permet ainsi de diminuer les dépenses de gestion rattachée à ce chapitre.

L'enveloppe budgétaire de 2025 est en baisse de 300 k€ de BP à BP. Pour rappel, lors du BS 2024, 1,7 M€ k€ avaient été rajoutés pour ajuster les besoins, comprenant une régularisation des loyers du bâtiment Brel pour 800 K€. Ainsi en prenant en compte cet ajustement à périmètre constant, la baisse est fixée à hauteur de 1,2 M€ sur cette nature de dépenses.

Certes favorisée par un contexte de désinflation, elle concrétise ainsi une stratégie de maîtrise et d'optimisation des dépenses de fonctionnement

### Détail des variations des dépenses à caractère général :

#### Les principales variations constatées concernent les postes ci-après :

| Poste de dépenses                 | BP 2024                | BP 2025                | Evolution en valeur  | Evolution en % |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|----------------------|----------------|
| Achats de matières et fournitures | 8 143 867,00 €         | 5 598 415,00 €         | -2 545 452,00 €      | -31,26%        |
| Services extérieurs               | 7 142 040,00 €         | 7 234 751,00 €         | 92 711,00 €          | 1,30%          |
| Autres services extérieurs        | 4 045 769,00 €         | 6 119 992,00 €         | 2 074 223,00 €       | 51,27%         |
| Impôts et taxes versées           | 635 650,00 €           | 714 058,00 €           | 78 408,00 €          | 12,34%         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>19 967 326,00 €</b> | <b>19 667 216,00 €</b> | <b>-300 110,00 €</b> | <b>-1,50%</b>  |

Les modifications substantielles constatées sur les postes achats de matières et fournitures et autres services extérieurs doit préalablement être rapproché d'une modification comptable de l'inscription budgétaire des frais de repas de cantine. L'enveloppe dédiée (1,6 M€ en 2025) inscrite les précédents exercices au compte 6042 qu' on retrouve dans la rubrique « Achat de matières fournitures » doit dorénavant être inscrite au compte compte 62876 (remboursement de frais par les communes membres du Groupement à Fiscalité Propre) qu'on retrouve dans la rubrique « Autres services extérieurs ».

Globalement grâce à la politique volontariste et active, de nombreux postes de dépenses pilotables sont maîtrisés. Peuvent être cités les fournitures d'entretien (- 63 k€), les fournitures de petits équipements (- 30 k€), vêtements de travail (-3 k€), fournitures administratives (-14 k€), Maintenance (-45 k€) ou réceptions (-17 k€)

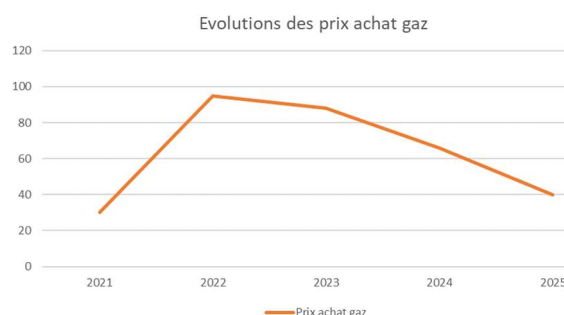
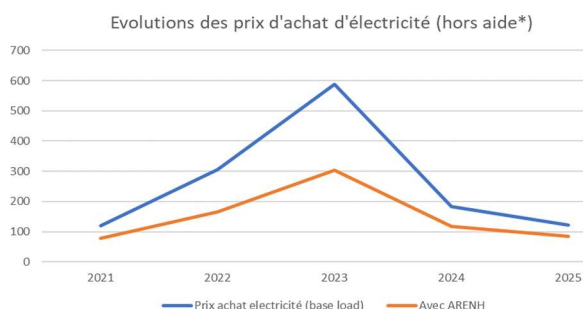
Ainsi, le pilotage de la dépense de fonctionnement absorbe la progression subie des charges qui n'ont pas le même degré de contrainte. En effet, la facture d'énergie qu'on peut réduire en consommant moins bénéficie de plus de flexibilité qu'un contrat de maintenance avec une formule de révision.

A ce titre, la conduite du plan de sobriété énergétique associée à une politique active d'achat sur le marché des énergies, via le SDED, permettra de faire baisser de façon conséquente et dans la continuité de 2024 les coûts comme le tableau ci-dessous le démontre

#### Focus – évolution du coût de l'énergie

| Poste de dépenses                 | BP 2021               | BP 2022               | BP 2023               | BP 2024               | BP 2025               | Evolution en valeur de BP 2024 à BP 2025 | Evolution en % 2024/2025 |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--|--------------------------|
| Carburants                        | 279 000,00 €          | 395 000,00 €          | 363 700,00 €          | 356 000,00 €          | 305 440,00 €          | - 50 560,00 €                            | -14,20%                  |
| Chauffage urbain                  | 392 200,00 €          | 372 500,00 €          | 566 000,00 €          | 493 000,00 €          | 355 000,00 €          | - 138 000,00 €                           | -27,99%                  |
| Energie - Electricité - Chauffage | 1 561 450,00 €        | 3 701 430,00 €        | 5 009 447,00 €        | 3 183 602,00 €        | 2 344 307,00 €        | - 839 295,00 €                           | -26,36%                  |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>2 232 650,00 €</b> | <b>4 468 930,00 €</b> | <b>5 939 147,00 €</b> | <b>4 032 602,00 €</b> | <b>3 004 747,00 €</b> | <b>- 1 027 855,00 €</b>                  | <b>-25,49%</b>           |

Les prix d'achat, comme en témoignent les graphiques ci-dessous, associés au la plan de sobriété ramène à un niveau de facturation inférieur à 2022 se rapprochant des niveaux 2021 d'avant crise



## ➤ **Les charges de personnel : 44,8 M € (chapitre 012)**

L'année 2025 se présente dans un contexte marqué par de fortes incertitudes. Une Croissance économique modérée, une inflation maîtrisée et des taux d'intérêt qui fléchissent progressivement mais qui restent encore élevés. Par ailleurs, les collectivités sont confrontées à des contraintes budgétaires fortes, liées entre autres à une diminution attendue des dotations de l'Etat.

### **Evolutions majeures 2024**

L'organisation des services à la Ville de Valence est restée stable en 2024 tant sur le plan de son organisation générale qui repose sur quatre départements, dont deux communs avec l'Agglo, que sur le plan des effectifs permanents dont l'évolution a été contenue.

S'agissant des effectifs non permanents, la légère baisse du taux de pourvoi des postes conjuguée à la volonté de maintenir le niveau de service public et la vitalité du territoire en matière d'événementiels n'a pas permis de contenir le recours au personnel non permanent, lequel a sensiblement progressé sur l'année 2024.

Cette gestion, somme toute rigoureuse, a permis de contenir les dépenses de personnel au cours de l'année 2024 à + 1.4% du budget primitif voté. Cette évolution s'explique par les 2 augmentations successives du SMIC en janvier et novembre 2024, la mise en œuvre du protocole d'accord avec les syndicats sur les bas salaires (RIFSEEP minimum à 130 € par mois pour tous les agents de la collectivité) et en soutenant le pouvoir d'achat des agents éligibles par l'attribution de l'intégralité de la prime du même nom décidée par l'Etat.

### **Hypothèses budgétaires 2025**

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans la continuité et s'appuie sur une augmentation maîtrisée des effectifs payés permanents et une stabilisation à la baisse des effectifs non permanents.

Sur le plan réglementaire, la Direction Sécurité et Police de proximité du département Attractivité et Proximité devra mettre en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) dès janvier 2025.

Sur le plan des emplois, la Direction Enfance Jeunesse du département Services à la Population, s'inscrira dans une logique de dé-précarisation des agents non permanents avec la création d'une soixantaine de postes.

Ce budget nécessitera comme chaque année d'actionner différents leviers pour maîtriser les dépenses de personnel. Ceux-ci qui passent par des ajustements organisationnels quand les besoins s'expriment dans les services, mais aussi, l'étude systématique concernant l'opportunité du remplacement des départs à la retraite ou des contractuels, le développement des compétences et de la polyvalence des agents, l'accompagnement à la mobilité en interne, ou encore la création de passerelles entre collectivités.

Ainsi la construction du budget 2025 prévoit :

- l'augmentation des effectifs permanents : + 300 K€ ;
- les mesures 2024 sur le pouvoir d'achat : +200 K€ ;
- la prise en compte des effets du temps plus communément appelé l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dont l'impact est estimé à 2 % de la masse salariale = + 800 K€
- la hausse du taux de pourvoi de poste (0.5 points) : 200 K€ ;
- la hausse du taux de cotisation CNRACL actuellement dans un projet de décret, avec une estimation sur une modification de 4 points qui aurait un impact de 680 K€.

S'agissant de la politique sociale, le budget 2025 prévoit de financer

- l'augmentation des tickets restaurants dont la valeur unitaire passe de 5 à 6 € en 2024, la participation de l'employeur restant au niveau maximum soit 60 % = 100 K€

Par ailleurs, les objectifs annuels du contingent **d'heures complémentaires restent globalement inchangés** par rapport au budget primitif 2024, seule la répartition des enveloppes évoluera.

- Enveloppe 2025 consacrée aux heures complémentaires : 650 000 €,
- Enveloppe 2025 consacrée aux heures supplémentaires : 250 000 €.

S'agissant du budget parking, celui-ci s'inscrit dans le prolongement des tendances 2024 qui ont permis de stabiliser les ressources humaines nécessaires à l'élargissement du périmètre de stationnement payant.

L'ensemble de ces éléments amène la collectivité à proposer au chapitre 012 gestion RH :

- Budget principal 44 818 K€, soit en augmentation de 4.3 % par rapport au budget primitif 2024 abondé de la décision modificative
- Budget parking : 895 K€, soit en augmentation de 1.7% par rapport au budget primitif 2024

➤ **Les atténuations de produits : 10,5 M€ (chapitre 014)**

Dans le cadre du renforcement des mutualisations entre les communes et les intercommunalités, la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, a introduit la possibilité pour l'intercommunalité de déduire de l'attribution de compensation les charges des services communs (article L5211-4-2 du CGCT). La Ville de Valence a opté pour l'application de cette possibilité pour les charges de fonctionnement des services communs.

Une modification importante intervient en 2025 qui impactera corrélativement et à même hauteur financière les chapitres 014 et 65. Il s'agit du transfert de la contribution SDIS à l'Agglo qui représentait à titre indicatif un montant significatif de 3,76 M€ en 2024.

Ainsi, un montant de 10,3 M€, est inscrit en 2025 en tant qu'attribution de compensation négative. Pour rappel, elle vient en compensation notamment des charges de personnel des services communs et des charges relatives aux compétences transférées (ex : entretien des bâtiments ou des espaces publics, fournitures...). La mutualisation du service des espaces verts évalué à hauteur de 762 k€ en 2023 a été intégré à cette attribution depuis 2023. Pour rappel, chaque année, le coût des services communs évolue proportionnellement prenant en compte l'évolution du coût du service intégrant notamment les charges de personnel.

Ce niveau est en conformité avec la délibération correspondante révisée annuellement soumise à l'approbation concordante des assemblées délibérantes de l'Agglo et des communes membres.

➤ **Les autres dépenses de gestion courantes : (chapitre 65)**

Les crédits de ce chapitre regroupent les participations obligatoires, les subventions aux organismes publics (dont le CCAS), les subventions aux personnes privées physiques ou morales, les pertes sur créances et les indemnités des élus.

Le niveau du chapitre baisse dans les mêmes proportions financières et corrélativement au transfert du SDIS et à son intégration à l'attribution de compensation, comme évoqué précédemment.

Ainsi, le niveau de soutien au centre communal d'action sociale (CCAS) qui avait évolué de + 100 k€ en 2024 pour se porter à 2,05 M€ dans le cadre du renforcement de la politique d'accompagnement social est maintenu dans son volume pour continuer de répondre aux besoins identifiés.

L'enveloppe des subventions aux associations et les participations de la ville au financement des écoles privées et du centre santé famille est quant à elle fixée à hauteur de 3,96 M€ au BP 2025. Ce niveau, en progression très modérée de 1.5 % soit + 62 k€ par rapport au BP 2024, doit être regardé à l'appui de deux fortes volontés :

- marquer la volonté de la municipalité de continuer à assurer un soutien aux secteurs associatifs, éducatifs, culturels et sportif et valoriser leurs actions qui sont aussi sources de cohésion sociale;
- continuer de rationaliser les moyens publics attribués et le niveau d'accompagnement au regard des activités portés, leur intérêt communal au service de la population et les besoins réels notamment liés au niveau de trésorerie

L'état annexe du Budget primitif, relatif aux engagements de la Collectivité, identifie précisément les associations bénéficiant des subventions au titre de l'année 2025.

➤ **Les charges financières : 1,1 M€ (chapitre 66)**

Les charges financières sont en baisse par rapport au BP 2024 de 100 000 €. Cette diminution s'explique à l'appui de deux facteurs :

- le contexte de baisse des taux d'intérêt suite à la hausse très importante rencontrée, impactant une partie de l'encours de dette sur le livret A , qui représenta fin 2024 25 % du total de l'encours ;
- la réduction importante de l'endettement depuis le début du mandat tout en augmentant les niveaux d'investissements pour assurer la réalisation du niveau ambitieux du plan de mandat.

Le niveau de l'enveloppe intègre le recours prévu à l'emprunt pour soutenir les réhabilitations thermiques des écoles et bâtiments socio-culturels tel qu'explicité en supra.

➤ **Les charges spécifiques : 0 € (chapitre 67)**

A ce stade budgétaire, il n'est pas nécessaire d'ouvrir des crédits. Ils pourront être potentiellement rajoutés au BS pour des régularisations comptables sur exercices antérieurs



### ➤ Les provisions : 1,6 M€ (chapitre 68)

Comme évoqué en amont du présent rapport, pour se prémunir d'une éventuelle contribution qu'une Loi de finance à venir pourrait intégrer, est budgétisé sur ce chapitre une provision sur un principe de précaution et d'anticipation.

Ce montant est fixé, à hauteur de 1,6 M€, tel qu'il avait été estimé au titre du fonds de réserve de l'état prévu initialement dans le projet de loi de finances 2025.

Sur ce chapitre, il n'est pas inscrit d'autres crédits. Le niveau sera éventuellement affiné au moment du budget supplémentaire, notamment à l'appui de provisions constituées à la demande de la Trésorerie.

### 1.1.2 Evolution des recettes de la section de fonctionnement

Les recettes réelles sont en augmentation de 2.16 % par rapport au BP 2024 soit + 1,8 M€ en valeur absolue.

| Chapitre  | BP 2024             | BP 2025             | Evolution en valeur | Evolution en % |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| 013 - Atténuations de charges                             | 374 000 €           | 385 000 €           | 11 000 €            | 2,94%          |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 4 717 986 €         | 4 881 620 €         | 163 634 €           | 3,47%          |
| 731 - Fiscalité locale                                    | 58 945 000 €        | 59 645 000 €        | 700 000 €           | 1,19%          |
| 73 - Impôts et taxes                                      | 2 280 000 €         | 2 160 000 €         | -120 000 €          | -5,26%         |
| 74 - Dotations et participations                          | 18 915 213 €        | 20 017 467 €        | 1 102 254 €         | 5,83%          |
| 75 - Autres produits de gestion courante                  | 1 415 950 €         | 1 433 550 €         | 17 600 €            | 1,24%          |
| <b>Total recettes réelles</b>                             | <b>86 648 149 €</b> | <b>88 522 637 €</b> | <b>1 874 488 €</b>  | <b>2,16%</b>   |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections      | 1 500 000 €         | 1 816 200 €         | 316 200 €           | 21,08%         |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>                   | <b>88 148 149 €</b> | <b>90 338 837 €</b> | <b>2 190 688 €</b>  | <b>2,49%</b>   |

### ➤ Les produits des services : 4,9 M€ (chapitre 70)

Ce chapitre connaît une évolution à hauteur de 3.47 % par rapport au BP 2024.

Cette évolution est à rapprocher essentiellement d'une modification comptable de la location de salles (260 k€) anciennement imputée au chapitre 74

Concernant l'utilisation des services publics, un principe général de quasi maintien du niveau de fréquentation A été retenu en prenant en compte les évolutions tarifaires fixées conformément aux décisions prises sur chacune des politiques concernées.

Pour 2025, les postes de recettes sont hétéroclites et concernent notamment :

- Les redevances et droits des services périscolaires et la restauration : 1,74 M€,
- La refacturation de prestations et de personnel (617 k€) auprès de l'Agglo,
- L'occupation du domaine public : 600 k€,
- Les activités à caractère de loisirs : 383 k€,
- Les redevances et droits des services à caractère culturel dont Musée, Théâtre de la Ville... : 220 k€
- Le cimetière : 140 k€,

➤ **Les Impôts et taxes : 61.8 M€ (chapitre 73 et 731 )**

Le total des chapitres 73 et 731 regroupe la fiscalité directe et indirecte. Au global, Il passe de 61,2 M€ à 61,8 M€ ce qui correspond à une progression de 0,94 % par rapport au budget 2024. Cette progression peut être appréhendée au regard d'évolutions différenciées.

Ainsi, le niveau des impôts locaux budgétisés progresse par revalorisation des bases, en vertu du projet de loi de finances 2025 qui prévoit une actualisation des bases fiscales à hauteur de l'inflation soit près de 1,2 % à laquelle est additionnée une augmentation des bases par intégration des nouvelles constructions.

Il est également intégré une nouvelle diminution prévisionnelle de la taxe additionnelle sur les droits de mutation de la Ville (2,6 M€) sur un principe de prudence (soit - 200 k€ par rapport au BP 2024). Il apparait difficile de la quantifier car celle-ci est assise sur le marché immobilier. L'attractivité de la ville pourrait néanmoins favoriser l'effet rebond espéré à la suite d'un contexte national très contraint.

Outre la taxe additionnelle sur les droits de mutation, la fiscalité indirecte regroupe la taxe locale sur la publicité extérieure (0,65 M€), la taxe sur l'électricité (1,3 M€), et la taxe sur les pylônes électriques (20 k€). Faute de bénéficier du niveau final reçu à ce stade, les montants ont été budgétisés à hauteur du BP 2024.

Enfin, la dotation de solidarité communautaire (2,13 M€) ne comprendra plus en 2025 sa composante exceptionnelle sur les économies d'énergie.

➤ **Les dotations, participations et compensations : 20 M€ (chapitre 74)**

A la baisse globale des dotations qui impacte le budget communal depuis 2014, tel que le démontre le tableau ci-dessous, les éléments contextuels en lien avec la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques aboutissent logiquement à appliquer une logique de prudence dans la budgétisation des dotations 2025. Compte tenu des critères d'attribution, il peut être néanmoins envisagé dans la logique du constat réalisé à l'appui des années précédentes une progression même minimale de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation.

Le tableau synthétise également le niveau retenu à ce stade du budget. La notification officielle des dotations qui interviendra au printemps 2025 permettra d'intégrer d'éventuelles modifications des ressources au budget supplémentaire 2025.

| En €                              | 2013              | 2019              | 2020              | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              | Estimé 2025       |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Dotation Forfaitaire              | 14 486 554        | 8 791 701         | 8 891 458         | 9 031 023         | 9 043 097         | 8 993 306         | 9 004 086         | <b>9 004 086</b>  |
| Dotation de Solidarité Urbaine    | 2 354 734         | 3 392 010         | 3 645 994         | 3 857 281         | 4 053 347         | 4 253 969         | 4 594 070         | <b>4 594 070</b>  |
| Dotation Nationale de Péréquation | 101 903           | 304 282           | 365 138           | 438 166           | 525 799           | 630 959           | 751 151           | <b>751 151</b>    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>16 943 191</b> | <b>12 487 993</b> | <b>12 902 590</b> | <b>13 326 470</b> | <b>13 622 243</b> | <b>13 878 234</b> | <b>14 355 307</b> | <b>14 355 307</b> |

**Au total, les pertes cumulées de DGF entre 2013 et 2024 sont d'environ 36,5 M€.**

D'autres recettes sont intégrées à ce chapitre. Il s'agit notamment de :

- La compensation au titre des exonérations des taxes foncières versée par l'Etat : 2,3 M€,

- Les participations et subvention en fonctionnement de l'Etat, collectivités (région, département, communes...) CAF et autres entités diverses : 2,6 M€,
  - La Dotation générale de décentralisation : 334 k€,
- **Les autres produits de gestion courante : 1, 43 M€ (chapitre 75)**

Deux types de ressources principales sont enregistrées sur ce chapitre :

- L'enregistrement de toutes les recettes liées à l'utilisation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse des loyers perçus ou bien des charges locatives facturées aux occupants (600 k€ en 2025)
- Les produits du mécénat (495 k€). La commune de Valence a souhaité structurer, pérenniser et systématiser sa recherche de fonds privés qui lui permet d'être soutenue dans la réalisation de projets d'intérêt général. En fédérant entreprises comme particuliers autour de projets emblématiques, cette stratégie active permet de conclure des partenariats avec le privé afin d'assurer le développement et le rayonnement de son territoire.

## **1.2 La section d'investissement**

Le volume des investissements réels prévus est de **49 M€**. Il reste très élevé en 2025, en quasi stabilisation par rapport à 2024.

### **1.2.1 L'investissement par chapitre**

Les crédits des chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 45 correspondent aux dépenses prévisionnelles d'équipement que la collectivité a prévu de réaliser. **Le montant s'inscrit en complète adéquation avec la dynamique d'investissement constatée ces dernières années et en conformité avec la déclinaison du plan de mandat.**

**Cette dynamique s'inscrit en complète cohérence** avec le temps habituel d'un cycle électoral qui aboutit pour toutes les collectivités à un processus d'intensification des réalisations en fin de mandats, après une période pré-programmatique de concertations, d'études, de montage des dossiers d'accompagnement et de passation des marchés publics.

Le tableau ci-après récapitule les dépenses d'investissement réelles et d'ordre :

| Chapitre   | BP 2024             | BP 2025             | Evolution en valeur | Evolution en % |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| 204 - Subventions d'équipement versées               | 2 786 393 €         | 2 752 950 €         | -33 443 €           | -1,20%         |
| 20 - Immobilisations incorporelles                   | 912 480 €           | 3 623 859 €         | 2 711 379 €         | 297,14%        |
| 21 - Immobilisations corporelles                     | 15 675 101 €        | 16 788 875 €        | 1 113 774 €         | 7,11%          |
| 23 - Immobilisations en cours                        | 29 272 034 €        | 20 569 360 €        | -8 702 674 €        | -29,73%        |
| 45 - opérations pour compte de tiers                 | 2 667 895 €         | 5 299 500 €         | 2 631 605 €         | 98,64%         |
| <b>Total dépenses d'équipement</b>                   | <b>51 313 903 €</b> | <b>49 034 544 €</b> | <b>-2 279 359 €</b> | <b>-4,44%</b>  |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                   | 4 704 000 €         | 4 744 000 €         | 40 000 €            | 0,85%          |
| <b>Total dépenses réelles</b>                        | <b>56 017 903 €</b> | <b>53 778 544 €</b> | <b>-2 239 359 €</b> | <b>-4,00%</b>  |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 500 000 €         | 1 816 200 €         | 316 200 €           | 21,08%         |
| 041 - Opérations patrimoniales                       | 200 000 €           | 2 100 000 €         | 1 900 000 €         | 950,00%        |
| <b>Total dépenses d'ordre</b>                        | <b>1 700 000 €</b>  | <b>3 916 200 €</b>  | <b>2 216 200 €</b>  | <b>130,36%</b> |
| <b>TOTAL</b>   | <b>57 717 903 €</b> | <b>57 694 744 €</b> | <b>-23 159 €</b>    | <b>-0,04%</b>  |

### ➤ Les dépenses d'investissement

Le détail des principales opérations portées sur le BP 2025 seront présentées en infra dans la partie « Priorités du mandat » en page 17.

**Le chapitre 20** regroupe les études conduites au préalable du lancement des opérations d'investissement : **3,6 M€**. En forte progression par rapport à 2024 en raison d'une modification comptable liée à l'élargissement du champ de l'affectation dédiée à ce type de prestations au chapitre 20 par rapport au chapitre 23.

#### **Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 2,8 M€ .**

Ce chapitre comporte principalement depuis 2020, l'attribution de compensation versée en investissement à l'Agglo d'un montant de 2,11 M€ pour 2025.

La Ville est susceptible de verser également des aides auprès d'autres partenaires pour près de 0,7 M€, notamment des aides aux entreprises en lien avec le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) et des aides aux particuliers dans le cadre d'attributions d'aides aux ravalements de façades.

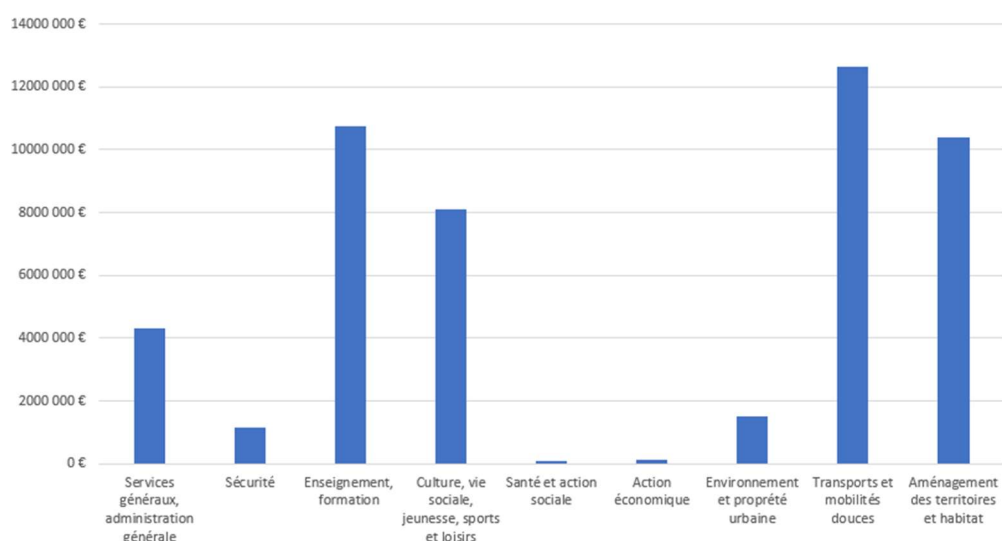
**Le chapitre 21** d'un montant de **16,8 M€** regroupe les dépenses de travaux dont les opérations sont vouées à ne pas durer plus de 2 ans et des acquisitions de mobiliers, véhicules.... Peuvent être citées par exemple les dépenses portées dans le cadre du programme d'investissement en lien avec l'environnement et notamment le plan arbre et l'aménagement des espaces verts. Elles peuvent aussi porter sur les travaux impactant la réhabilitation et l'entretien des bâtiments administratifs.

Les crédits inscrits au **chapitre 23** pour un montant total de **20,6 M€** concernent les opérations pluriannuelles, en lien avec les autorisations de programme votées.

Enfin le **chapitre 45** : concernent les dépenses qui vont l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée pour assurer une bonne coordination des opérations et qui sont intégralement refacturées. Elles sont donc inscrites au même niveau financier en recette d'investissement.

La forte évolution de l'enveloppe s'inscrit en corrélation avec le niveau d'équipement porté directement par la collectivité qui appelle la participation d'autres structures en fonction de leur compétence. C'est notamment le cas de dépenses en lien avec des compétences de l'Agglo (éclairage public, eaux pluviales...) gérés dans le cadre des travaux de voirie et principalement ceux relatifs à la création et gestion des modes doux, notamment au titre du plan de vélo intercommunal.

Le graphique ci-après présente la **ventilation des crédits d'investissement par domaine d'activité** (chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 45).



### ➤ Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à **57,7 M€** dont **50,1 M€** de recettes réelles. Le tableau ci-après en présente la répartition par chapitre budgétaire :

| Chapitre   | BP 2024             | BP 2025             | Evolution en valeur | Evolution en % |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| 45 - opérations pour compte de tiers                 | 2 667 895 €         | 5 299 500 €         | 2 631 605 €         | 98,64%         |
| 024 - Produits des cessions d'immobilisations        | 2 680 000 €         | 3 300 000 €         | 620 000 €           | 23,13%         |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves             | 3 050 000 €         | 4 300 000 €         | 1 250 000 €         | 40,98%         |
| 13 - Subventions d'investissement                    | 5 639 008 €         | 5 754 653 €         | 115 645 €           | 2,05%          |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                   | 34 247 304 €        | 31 498 854 €        | -2 748 450 €        | -8,03%         |
| <b>Total recettes réelles</b>                        | <b>48 284 207 €</b> | <b>50 153 007 €</b> | <b>1 868 800 €</b>  | <b>3,87%</b>   |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement       | 3 658 496 €         | 615 137 €           | -3 043 359 €        | -83,19%        |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 5 575 200 €         | 4 826 600 €         | -748 600 €          | -13,43%        |
| 041 - Opérations patrimoniales                       | 200 000 €           | 2 100 000 €         | 1 900 000 €         | 950,00%        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>57 717 903 €</b> | <b>57 694 744 €</b> | <b>-23 159 €</b>    | <b>-0,04%</b>  |

Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) se déclinent comme suit :

- les produits des cessions : 3,3 M€, en lien avec la stratégie foncière définie depuis 2014 ;

Le FCTVA : une progression est attendue en 2025 proportionnellement aux dépenses d'investissement des années précédentes. L'enveloppe a donc été fixée à 3,5 M€

- le produit de la Taxe d'aménagement (0,8 M€) : il est susceptible d'être impacté néanmoins par un contexte économique immobilier contraint malgré la dynamique de construction urbaine valentinoise,
- les subventions d'investissement versées par les autres organismes : 5,5 M€ (voir supra) ;
- l'emprunt d'équilibre : 32 M€. Le montant budgétisé correspond à ce stade à un emprunt d'équilibre. L'intégration des résultats au BS et l'optimisation des autres financements affinera le montant.
- les opérations pour compte de tiers, que l'on retrouve comme explicité en amont en recettes et en dépenses : 5,3 M€ ;
- Les opérations d'ordre qui incluent l'autofinancement avec le virement de la section de fonctionnement et l'amortissement des immobilisations : 7,5 M€.

Le niveau d'autofinancement prévisionnel dégagé est en baisse, en considération de la situation budgétaire appelant la commune à un effort financier conséquent en rapport aux mesures susceptibles d'être retenues dans le cadre du redressement des finances publiques qui ont été budgétisées sur un principe de responsabilité et ce malgré l'incertitude planant à ce stade de leur application.

La maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, rendue encore plus indispensable par ce contexte, permet de dégager néanmoins un niveau de 615 k€ sans réduire les ambitions du plan du mandat et ainsi le niveau d'investissement de la Ville.

Le montant final de l'autofinancement sera acté lors de l'affectation du résultat de 2024 au budget supplémentaire.

### **La répartition des subventions à percevoir :**

Le montant total des prévisions de subventions d'investissement à percevoir s'élève pour 2025 à 5,7M€. Le tableau ci-dessous indique les montants attendus dans l'année (acomptes ou soldes), non les montants totaux des subventions obtenues. Le BS permettra également de réajuster le niveau des crédits avec le report des subventions qui n'auront pu être affectées au budget 2024 ainsi que celles qui auront été obtenues par la collectivité au cours du premier semestre 2025.

Les objectifs associés aux projets présentés, qu'ils soient d'ordre sociétaux, culturels ou environnementaux favorisent l'accompagnement des principaux co-financeurs, notamment l'Etat, la Région, le Département et l'AGGLO à travers l'attribution des fonds de concours, comme ceux relatifs aux travaux liés à l'attractivité de la zone de l'Epervière ou aux travaux sur le gymnase Pierre Mendès-France.

Plus généralement, l'ambitieuse politique d'investissement conduite s'accompagne de la recherche et de l'obtention de financements extérieurs.

| Subventions d'investissement  | BP 2024            | BP 2025            |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| Autres organismes             | 426 184 €          | 1 112 785 €        |
| Département                   | 977 585 €          | 887 500 €          |
| Etat                          | 2 044 387 €        | 1 567 368 €        |
| Produit des amendes de police | 600 000 €          | 700 000 €          |
| Région                        | 1 590 852 €        | 1 487 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>5 639 008 €</b> | <b>5 754 653 €</b> |

Parmi les subventions attendues, on trouve notamment :

- les subventions de l'Etat dans le cadre du PRU 2 pour divers programmes (740 k€) ;
- les subventions de l'Etat au titre du nouveau dispositif fonds vert avec le versement d'acomptes pour les subventions obtenues en 2023 (CIO) ou en 2024 (végétalisation cours d'école ou végétalisation centre ville) ou dans le cadre des Dotations de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) ;
- les subventions de la Région pour notamment la réhabilitation des écoles et de la MPT Fontbarlettes (1 M€) ou les travaux en centre-ville (Place de la Liberté 200 k€) ;
- les subventions du Département à hauteur notamment de 890 k€ au titre du dispositif grandes villes concernant divers projets (MPT Fontbarlettes, requalification centre-ville, voirie) ;
- le système de neutralisation de l'Agglo.

### 1.2.2 Les priorités du Plan de Mandat

Le budget primitif 2025 concerne les priorités du Plan de mandat déclinées financièrement comme suit :

| Investissement par domaine d'activité             | BP 2025             |
|---|---------------------|
| Services généraux, administration générale        | 2 195 800 €         |
| Sécurité  | 1 137 500 €         |
| Enseignement, formation                           | 10 737 700 €        |
| Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | 8 107 945 €         |
| Santé et action sociale                           | 86 700 €            |
| Action économique                                 | 117 800 €           |
| Environnement et propreté urbaine                 | 1 496 400 €         |
| Transports et mobilités douces                    | 12 649 030 €        |
| Aménagement des territoires et habitat            | 10 389 169 €        |
| <b>Total dépenses d'équipements</b>               | <b>46 918 044 €</b> |

Le tableau ci-avant n'intègre pas l'attribution de compensation versée à l'Agglo qui s'élève à 2,16 M€ en 2025.

Selon les autorisations de programme et les crédits de paiement ouverts, les principales opérations prévues peuvent être synthétisées comme suit :

- **Commerce, économie, emploi, tourisme** : 1,1 M€ de prévu sur les voies et places du cœur commerçant (notamment la fin des travaux place de la liberté).
- **Sécurité et tranquillité publique** : 0,4 M€ sur l'acquisition et la maintenance de vidéo protection.

- **Mobilité, Stationnement, Voirie, Propreté : 13,8 M€** sur notamment les axes suivants :
  - Requalification de voirie et place : 3,3 M€ (fin travaux Châteauvert, Avenue Santy, chemin des Contrabandiers)
  - Plan Vélo Intercommunal : 3,5 M€ pour poursuivre et débiter de nombreuses opérations, notamment boulevard maréchal juin, boulevard président et route de Montéliér)
  - Entrée de Ville et axes structurants : 3,1 M€ notamment l'Avenue de romans)
  - Acquisition de matériel et mobilier pour espace public : 0,9 M€
- **Nature en ville et cadre vie : 4 M€ avec notamment :**
  - Lutte contre les ICU : 0,3 M€
  - Requalification des aires de jeux : 0,23 M€
  - Végétalisation du centre-ville : 0,75 M€
  - Canaux et zone humide : 0,46 M€
  - Début de la construction de la serre de production florale : 1 M€°
- **Grand Projet et Urbanisme : 4,07 M€ avec notamment**
  - Début des travaux Jardins de la cathédrale : 1,45 M€
  - Travaux : fin des travaux de l'Avenue tricastin 0,45 M€ / Rénovation des rues dont Paré Jean Bouin : 0,45 M€
  - Aménagement espaces verts centre-ville : 1,4 M€
  - Aménagement quartier ROUSSET : 0,65 M€
  - Accompagnement rénovation des façades : 0,1 M€
- **Habitat, logement 0,17 M€** : majoritairement pour l'accompagnement de rénovation de façades
- **Education, Famille, Enfance, Jeunesse, Etudiants : 14,2 M€ dont :**
  - **Sur les Travaux dans les écoles**
    - **Poursuite des opérations du Marché Global de Performance sur la rénovation des groupes scolaires** : Abel et Bayet maternelle et élémentaire pour 6,03 M€ dont la livraison est prévue fin 2025 et qui s'inscrivent en complément de ceux déjà réalisés au cours du mandat (à titre d'exemple les écoles Michelet, Rigaud, Langevin, Freinet) ;
    - Mais aussi l'accessibilité écoles : 0,8 M€
    - Et d'autres travaux sur les groupes scolaires pour un total de 3,2 M€
    - Cours d'écoles : 0,3 M€ dont 0,2 M€ pour la végétalisation
  - **Travaux sur bâtiments socioculturel à hauteur de 1,9 M€** dont 1,2 M€ MPT fontbarlette
- **Culture, sports, événements et vie associative**
  - **Travaux sur équipements sportifs pour 4,3 M€ dont :**
    - 0,85 M€ pour fin de la réalisation du skate park et pumptrack
    - 0,75 M€ sur l'accessibilité
    - 0,78 M€ pour le gymnase P. Mendes France
    - 0,82 M€ pour les études et début de travaux sur le stade Pompidou
  - **Travaux sur bâtiments culturels pour 1,33 M€ notamment :**
    - 0,1 M€ sur l'accessibilité
    - 0,8 M€ travaux musée;
    - 0,33 M€ de travaux divers
  - **Patrimoine Historique pour 0,5 M€** pour diverses opérations
- **Hors axe politique : programme courant pour 4,4 M€**  
Acquisition foncières (2,2 M€), garage, matériel informatique, travaux cimetière (0,15 M€) et mobilier et travaux sur bâtiments administratifs et techniques



## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES

### 2.1 Le budget annexe Latour Maubourg

Le budget annexe Latour Maubourg s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 160 000 € et en investissement à 250 000 €.

FONCTIONNEMENT :

| FONCTIONNEMENT                                       | Dépenses       | Recettes       |
|--|----------------|----------------|
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 78 000         |                |
| 66 - Charges financières                             | 82 000         |                |
| 75 - Autres produits de gestion courante             |                | 160 000        |
| <b>Total :</b>                                       | <b>160 000</b> | <b>160 000</b> |

INVESTISSEMENT :

| INVESTISSEMENT                                       | Dépenses       | Recettes       |
|--|----------------|----------------|
| 024 - Produits des cessions d'immobilisations        |                | 172 000        |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections |                | 78 000         |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                   | 250 000        |                |
| <b>Total :</b>                                       | <b>250 000</b> | <b>250 000</b> |

Le Budget Annexe Latour Maubourg a pour objectif de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans. L'opération a notamment permis la réhabilitation des Ecuries Est et Ouest.

En fonctionnement, la recette (160 k€) est en lien avec la location de 3 modules des Ecuries Ouest à Radio France Bleu. La dépense réelle est rattachée au remboursement des intérêts de la dette (82 k€) en baisse par rapport à 2024 en raison du désendettement de ce budget

Outre le remboursement du capital des emprunts en cours, les crédits proposés en investissement relèvent des opérations d'ordre.

Pour rappel, ce budget pourra être clôturé et la recette ensuite perçue sur le budget principal lorsque que toutes les opérations liées aux ventes auront pu être réalisées.

### 2.2 Le budget annexe Parkings

Depuis 2019 ce budget retrace l'intégralité des dépenses et recettes de la politique de stationnement.

Ce budget prend en compte les activités suivantes :

- gestion des parkings en surface (avec des barrières),
- Stationnement payant en bordure de voirie.

Il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 990 180 € et en investissement à hauteur de 385 800 €.

FONCTIONNEMENT :

| FONCTIONNEMENT   | Dépenses         | Recettes         |
|--|------------------|------------------|
| 011 - Charges à caractère général  | 595 630          |                  |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés                            | 895 000          |                  |
| 013 - Atténuations de charges  |                  | 1 000            |
| 014 - Atténuations de produits   | 100              |                  |
| 023 - Virement à la section d'investissement                             | 282 000          |                  |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections                     | 103 800          | 110 000          |
| 65 - Autres charges de gestion courante                                  | 3 000            |                  |
| 66 - Charges financières   | 12 000           |                  |
| 67 - Charges exceptionnelles   | 98 650           |                  |
| 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises |                  | 50 000           |
| 75 - Autres produits de gestion courante                                 |                  | 1 829 180        |
| <b>Total :</b>   | <b>1 990 180</b> | <b>1 990 180</b> |

INVESTISSEMENT :

| INVESTISSEMENT                                       | Dépenses       | Recettes       |
|--|----------------|----------------|
| 021 - Virement de la section d'exploitation          |                | 282 000        |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 110 000        | 103 800        |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                   | 68 000         |                |
| 20 - Immobilisations incorporelles                   | 20 000         |                |
| 21 - Immobilisations corporelles                     | 187 000        |                |
| 23 - Immobilisations en cours                        | 800            |                |
| <b>Total :</b>                                       | <b>385 800</b> | <b>385 800</b> |

**En ce qui concerne le fonctionnement**, les dépenses suivantes apparaissent :

Le chapitre 011, charges à caractère général, progresse pour se porter à 595 K€. L'augmentation de 120 k€ s'explique par les frais d'études lancées en vue de la fin de la DSP (+100 k€) et l'augmentation de la maintenance des horodateurs en lien avec l'augmentation du parc et la hausse des coûts de maintenance.

Après une hausse conséquente en 2023 en raison de la mise en œuvre du ticket résident nécessitant des recrutements complémentaires et les effets des mesures gouvernementales sur les salaires qui ont eu également des répercussions sur le budget 2024, les dépenses de personnel sont maintenant complètement stabilisées en se situant à 895 K€, soit en très légère progression de 15 k€ par rapport à 2024

En recettes, on retrouve notamment 1,82 M€ de produits du stationnement payant, en conformité avec le niveau de recettes perçu en 2024 auquel se rajoute les recettes issues de l'augmentation du parc.

**En section d'investissement**, on trouve principalement pour les dépenses d'équipements (187 k€) des crédits pour de renouvellement d'horodateurs et des bornes escamotables. Ces dépenses ainsi que le remboursement du capital des emprunts sont entièrement couvertes par l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement.

## 3<sup>ème</sup> PARTIE : L'ETAT DE LA DETTE

### 3.1 Budget Principal

L'évolution de l'encours de dette du budget principal de la ville de Valence est la suivante. Les montants indiqués correspondent au réalisé au 31 décembre de chaque année

Evolution de l'encours de la dette Source : MINEFI – Comptes des Communes – FINESTIA

| En Euros                     | 2014      | 2015      | 2016      | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Encours au 31 décembre en k€ | 64 626 K€ | 64 259 K€ | 64 032 K€ | 60 060 K€ | 66 492 K€ | 66 038 K€ | 60 565 K€ | 59 702 K€ | 56 477 K€ | 51 804 K€ |
| Encours / habitant           | 995 €     | 1 002 €   | 1 012 €   | 938 €     | 1 036 €   | 1 027 €   | 931 €     | 903 €     | 854 €     | 790 €     |
| Moyenne de la strate         | 1 322 €   | 1 335 €   | 1 430 €   | 1 416 €   | 1 384 €   | 1 368 €   | 1 370 €   | 1 361 €   | 1 330 €   | 1 333 €   |

Pour rappel l'encours programmé de la dette de 2014 était de 77 M€

Strate considérée : communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un premier groupement fiscalisé. Avec 66 000 habitants, nous sommes dans le tiers de la strate.

Il n'y pas eu de mobilisation d'emprunts en 2023 grâce à une maîtrise des charges de gestion et à une optimisation des financements, Ainsi, les marges de manœuvre et dégagements de trésorerie ont permis de financer les investissements encore pour l'exercice 2023.

Le niveau de l'encours par habitant était à fin 2023 largement inférieur à la moyenne nationale, favorisant la potentialité d'un recours.

Le recours à l'emprunt en 2024 a été nécessaire pour accompagner et soutenir le plan de mandat ambitieux de la Ville de Valence, notamment pour financer l'axe fort lié à la réhabilitation thermique des écoles, en prévoyant un recours à l'emprunt potentiellement supérieur aux montants dépensés dans le cadre du remboursement du capital.

Ainsi, au stade du BP, la commune bénéficie d'une offre de la Banque des territoires qui propose le taux du livret A majoré d'une marge à 0,5 % d'une durée de 30 ans, avec une phase de mobilisation possible sur 24 mois.

Le prêt mobilisé envisagé se situe à hauteur d'environ 8 M€. Il sera donc contractualisé pour 2024 et mobiliser fin 2024 ou en début 2025 en fonction des dates de réalisations de signatures du contrat et du niveau de trésorerie de la collectivité.

### Perspectives pour 2025

Comme chaque année au stade de cette étape budgétaire, un emprunt d'équilibre a été inscrit pour l'année 2025. Ce montant sera affiné au budget supplémentaire.

### 3.2 Budget Latour Maubourg

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

Il n'y a pas eu de mobilisation d'emprunts sur l'année 2024

Situation prévisionnelle au 31 décembre 2024 :

|   |                                    |   |   |                       |
|---|------------------------------------|---|---|-----------------------|
| Capital restant dû (CRD)<br>2 493 642 € | Taux moyen (ExEx/Annuel)<br>3,47 % | Durée de vie résiduelle<br>10 ans et 9 mois | Durée de vie moyenne<br>5 ans et 7 mois | Nombre de lignes<br>4 |
|---|------------------------------------|---|---|-----------------------|

### Perspectives pour 2025

Ce budget étant voué à être clôturé dans les prochaines années, pas de nouveaux emprunts prévus sur ce budget annexe.

### 3.3 Budget Parkings

Ce budget n'avait pas de dette jusqu'en 2020 et la contractualisation d'un emprunt en lien avec la création du parking Place d'Armes.

Il s'agit d'un emprunt à taux fixe de 1,05%.

Il n'y a pas eu depuis de nouvelles mobilisations

Projections au 31 décembre 2024 :

|                                       |                                    |   |   |                       |
|---------------------------------------|------------------------------------|---|---|-----------------------|
| Capital restant dû (CRD)<br>744 572 € | Taux moyen (ExEx/Annuel)<br>1,05 % | Durée de vie résiduelle<br>10 ans et 1 mois | Durée de vie moyenne<br>5 ans et 8 mois | Nombre de lignes<br>1 |
|---------------------------------------|------------------------------------|---|---|-----------------------|

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

### Perspectives pour 2025

Il n'y a pas de recours à l'emprunt prévu sur ce budget annexe